

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 29 JANVIER 2019

<u>Présent-e-s :</u>	M.	Benoît	Gaud	DCe	Vice-président
	M.	Mark	Goldschmid	LR+	Secrétaire bureau
	M.	Marceline	Barrillier	LR+	Conseillère
	M.	Florian	Barthassat	DCe	Conseiller
	M.	Benoît	Bouchardy	DCe	Conseiller
	Mme	Sonia	Cathrein	LR+	Conseillère
	M.	Christophe	Cortiglia	DCe	Conseiller
	M.	Daniel	Fischer	DCe	Conseiller
	Mme	Estelle	Guex-Crosier	DCe	Conseillère
	M.	Alexandre	Krasnosselski	DCe	Conseiller
	M.	Ginior	Rana Zolana	LR+	Conseiller
	Mme	Sylviane	Schrag	DCe	Conseillère
	M.	Oscar	Sieve	DCe	Conseiller
	M.	Jacques	Zwicky	DCe	Conseiller
	M.	Alain	Walder	DCe	Maire
	M.	Conrad	Creffield	LR+	Adjoint
	Mme	Béatrice	Guex-Crosier	DCe	Adjointe
	M.	Claude	Crottaz		Secrétaire général
<u>Excusé-e-s :</u>	M.	Jean-Claude	Marchand	LR+	Président
	Mme	Véronique	Crettenand	DCe	Conseillère
	Mme	Corinne	Sirusas Peduzzi	DCe	Conseillère
<u>Procès-verbaliste :</u>	Mme	Frédérique	Barbe		

DCe : Démocrate-chrétien et Entente

LR+ : Libéral, Radical et Plus

M. Benoît Gaud salue l'assemblée et excuse l'absence de Mmes V. Crettenand et C. Sirusas Peduzzi ainsi que de M. J.-C. Marchand. En l'absence de ce dernier, il préside la séance qu'il ouvre à 20h35.

I APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

- I. Approbation de l'ordre du jour
- II. Approbation du P.V. de la séance du 14 novembre 2018
- III. Prestation de serment de M. Benoît Bouchardy
- IV. Communications du Bureau du Conseil municipal
- V. Communications du maire et des adjoints
- VI. Rapport des présidents de commissions
- VII. Rapport de commissions :
 - VII.1. *Sociale et culture : attribution de l'aide sociale en Suisse 2018*
Rapporteur : Daniel FISCHER
 - VII.2. *Environnement et développement durable : attribution de l'aide au développement à l'étranger en 2018. Rapporteur : Daniel FISCHER*
- VIII. Projet de délibération, résolution, motion :
 - VIII.1. P-D-1452 Crédit d'investissement de CHF 196'000.- destiné à l'implantation d'un nouvel espace pour les urnes cinéraires au cimetière de Compesières
 - VIII.2. P-D-1453 Préavis relatif au projet de plan d'extraction n° PE 01-2015
- IX. Décision de l'AG de l'ACG du 21 novembre 2018 sujette à opposition des Conseils municipaux
- X. Propositions individuelles, questions et divers
- XI. Calendrier

➔ **N'appelant aucune remarque, l'ordre du jour de la présente séance est approuvé.**

II APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 14 NOVEMBRE 2018

➔ **N'appelant aucune remarque, le procès-verbal de la séance du 14 novembre 2018 est approuvé avec remerciements à son auteure.**

III PRESTATION DE SERMENT

Le président prie M. Benoît Bouchardy et l'assemblée de bien vouloir se lever pendant qu'il donne lecture de la formule consacrée, prévue à l'art. 2 du règlement du Conseil municipal, et extraite de l'art. 8 (B 6-05) de la loi sur l'administration des communes :

« Je jure ou je promets solennellement d'être fidèle à la République et Canton de Genève, d'obéir à la Constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge. De garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer ».

Le président prend acte, sous les applaudissements de l'assemblée, du serment de M. Benoît Bouchardy auquel il souhaite une cordiale bienvenue.

IV COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

- Le président revient sur le projet de modification des jetons de présence. A l'heure actuelle, un demi jeton est versé pour une séance de moins d'une heure, au-delà c'est un jeton complet. Il est suggéré de tenir compte de certaines séances de plus de 2h30 en versant un double jeton. Ce point sera discuté au point X de l'ordre du jour.
- Lecture du communiqué de presse émis par l'UPMG (Union des polices municipales genevoises) et le SPMG (Syndicat des polices municipales genevoises) en date du 17 janvier 2019. Celui-ci fait suite aux événements récemment endurés par des agents du corps de police municipale de Plan-les-Ouates.
- Lecture du courrier de l'association Pro Landecy, daté du 27 novembre 2018, relatif à l'installation de mesures d'aménagements routiers à Landecy.
- Invitation à participer à la 42^{ème} course pédestre « À travers le coteau » qui se déroulera le 30 mars 2019. La traditionnelle catégorie réservée aux membres des conseils municipaux genevois prendra le départ à 16h15.

IV COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS

1. Ecole de Compesières – répartition des élèves

214 élèves fréquentent l'école de Compesières en cette année scolaire 2018-2019 (+8/2017-2018), 146 enfants habitent la commune (+13/2017-2018), 36 résident sur la commune de Plan-les-Ouates (-2/2017-2018), 19 viennent de France (-6/2017-2018) et 13 proviennent d'autres communes genevoises (+3/2017-2018). **M. A. Walder** relève que 20 enfants, résidant sur la commune de Bardonnex, fréquentent des établissements extérieurs. Il rappelle que la commune de Plan-les-Ouates verse une taxe d'écologie ce qui n'est pas le cas de la France ni des autres communes.

Ce rapport d'élèves habitant sur la commune et d'élèves hors commune (2/3 – 1/3) devra être réfléchi afin de définir la capacité d'accueil de la future école, point délicat et difficile.

2. Cartes journalières CFF

En 2017, la commune de Bardonnex avait enregistré une perte de CHF 4'438.-, elle s'élève à CHF 11'452.- en 2018. **M. A. Walder** relève une diminution des ventes de cartes (1'036 en 2018, 1'134 en 2017) et une augmentation du coût d'achat des quatre abonnements (+ CHF 2'800.-). Bien que ces derniers aient été reconduits en 2019, la question se posera du nombre d'abonnements à acquérir en 2020. Ce d'autant plus que la vente de billets dégriffés par les CFF est souvent très intéressante et que des grandes surfaces, tels que Coop ou Interdiscount, proposent, à certaines périodes, des cartes journalières à prix intéressant.

3. Compagnie des sapeurs-pompiers de la commune de Bardonnex

La compagnie des sapeurs-pompiers de la commune de Bardonnex a subi une inspection en fin d'année 2018, dont le rapport vient d'être reçu. A cet effet, une alarme incendie a été déclenchée le 21 novembre en début de soirée ; la compagnie a mis 12 minutes pour arriver sur place. Les moyens d'intervention évalués étant adaptés, le test d'alarme a été réussi.

4. Réseau de transports publics et du schéma directeur du réseau sur rail

La mise à l'enquête publique du réseau de transports publics et du schéma directeur du réseau sur rail, reçue en début d'année, a été prolongée jusqu'au mercredi 6 mars 2019. Ce sujet sera à débattre en commission de l'aménagement. La commune est libre de proposer, ou non, un préavis sous la forme d'une résolution.

Parcourant rapidement le dossier, **M. A. Walder** a pu remarquer que la liaison envisagée de la commune de Troinex au site de Praille-Acacias-Vernets ne figurait pas. Il soumettra également aux commissaires le plan d'action des transports collectifs.

5. Périmètre Perly-Bardonnex

La commune de Bardonnex a été approchée par la commune de Perly-Certoux au sujet de l'image directrice du périmètre *Perly-Bardonnex par-dessus la Lissolle*. Cette dernière a demandé au canton de surseoir tout déclassement avant que ladite image directrice ne soit mise en place. **M. A. Walder** précise que la commune de Bardonnex a donné son accord quant à sa participation à l'étude en spécifiant qu'elle envisageait de l'activité et non du logement à cet endroit et qu'elle n'accepterait pas que la zone sise sur le territoire bardonnésien serve à équilibrer le périmètre.

6. Auberge communale de Compesières

Mme B. Guex-Crosier informe que le bail de l'auberge communale de Compesières a été résilié le 3 décembre dernier pour son échéance au 31 juillet 2019, ceci de manière à ne pas être bloqué dans l'avancement des travaux en cas d'adoption du plan de site de Compesières. A ce jour, un courrier émanant d'un avocat conteste la résiliation ; la commune doit vérifier si un recours a été déposé au Tribunal des baux et loyers et si le délai a bien été respecté.

7. Nouvelle mairie

Le courrier relatif au montant de la subvention cantonale allouée a enfin été reçu par la commune. Celle-ci se monte à CHF 72'000.- pour la partie restauration et ne sera versée que sur présentation des factures des travaux effectivement réalisés. **Mme B. Guex-Crosier** ajoute que la commune reste dans l'attente de nouvelles quant à la subvention fédérale dont le montant, *a priori*, devrait être identique à celui alloué par le canton.

S'agissant de l'entrée dans les nouveaux locaux de la mairie, elle a été reportée à fin avril.

Enfin, elle indique que les sanitaires du rez-de-chaussée sont opérationnels même s'ils sont encore en cours de finition et que des ajustements doivent être exécutés au niveau des écoulements.

8. Annexe de La Bossenaz

Les travaux de l'annexe de La Bossenaz s'achèvent et la salle sera prochainement disponible à la location. Les horaires seront adaptés au voisinage proche et la salle ne pourra être occupée au-delà de 22h.

A l'initiative de l'APEBar et de la FASE qui souhaitent organiser une journée « portes ouvertes » de leurs locaux, la commune pourrait se joindre à la manifestation en donnant accès à la nouvelle salle. **Mme B. Guex-Crosier** indique que cet événement prendra probablement place au début avril et que des informations plus précises seront diffusées par un tous-ménages.

9. Lancy – projet de médiathèque

Les communes de BPPTV (Bardonnex, Perly-Certoux, Plan-les-Ouates, Troinex et Veyrier) ont été approchées par la Ville de Lancy quant à son projet de médiathèque. Une rencontre est prévue le 6 mars prochain.

10. Crèche La Cigogne

Après quelques turbulences au sein de la direction de la crèche La Cigogne, la nouvelle organisation se met gentiment en place grâce à l'engagement d'une directrice et de son adjointe qui ont repris les rênes de l'institution.

11. Prestations complémentaires – séance à Compesières

La séance d'information, organisée par le CAD et le service des prestations complémentaires, avec le soutien de la commune de Bardonnex, a connu un joli succès puisqu'environ 70 personnes se sont déplacées pour cette occasion. **Mme B. Guex-Crosier** indique qu'une séance de débriefing se déroulera ces prochains jours afin de connaître le retour des participants. Ces informations seront transmises à la commission sociale et culture.

12. Repas des aînés

Mme B. Guex-Crosier remercie les conseillers municipaux et les conjoints présents au repas des aînés qui ont contribué à ce que le service se fasse dans de bonnes conditions. Les aînés sont toujours très touchés par l'attention qui leur est portée.

13. Route du Prieur – aménagements routiers

M. C. Creffield revient sur le courrier reçu de Pro Landecy et souhaite préciser un certain nombre d'éléments :

- les travaux, votés et approuvés en séance plénière du Conseil municipal, seront réalisés durant le courant du mois de mars 2019,
- la variante « Steiger », citée dans le courrier, a été soumise au département qui l'a poliment éconduite, celle-ci n'étant pas conforme à la loi et présentant des risques de confusion et d'accident,
- une zone 20 km/h ne sert pas à ralentir le trafic ; elle est installée en des lieux où la moyenne de vitesse mesurée est compatible avec sa mise en place,
- les dos d'âne prévus sur le plan d'aménagement ne se situent pas sous les fenêtres d'habitations,
- au contraire de ce qui a été écrit, la route du Prieur a bien été fermée à la circulation, le 2 septembre 2018, par la présence de pots sur la chaussée et sans l'autorisation de la commune de Bardonnex et de la police,
- l'association demande la mise en place de petites portions de trottoirs ; ceci pourra être étudié une fois les aménagements prévus réalisés.

M. A. Walder ajoute que la suggestion d'achat d'un terrain à l'entrée du village n'est pas réalisable, la parcelle concernée se situant en zone agricole.

14. Chemin des Chouettes

L'Exécutif a récemment tenu séance avec le département concerné. Celui-ci est tout à fait ouvert à l'intégration du chemin des Chouettes au réseau cantonal et la rétrocession de la portion de la route de Cugny, de l'embranchement dudit chemin à sa croisée avec la route de Bardonnex, au réseau communal. **M. C. Creffield** ajoute qu'une étude, à charge de la commune de Bardonnex mais avec l'implication du canton, devra être réalisée.

VI RAPPORT DES PRÉSIDENTS DE COMMISSIONS

Commission de l'aménagement, de l'urbanisme et de la mobilité :

Lors de sa dernière séance, **M. A. Krasnosselski** indique que la commission a :

- étudié et préavisé le projet de plan d'extraction n° PE 01-2015.

Commission des bâtiments et école :

Lors de sa dernière séance, **M. J. Zwicky** indique que la commission a :

- passé en revue les différents dossiers en cours,
- visité les locaux de Citron Myrtille, récemment remis en conformité, et l'annexe de La Bossenaz, dont les travaux sont en cours d'achèvement.

Commission environnement et développement durable :

En l'absence de M. J.-C. Marchand, **M. O. Sieve** indique que la commission a, lors de sa dernière séance :

- discuté des futurs points de collectes,
- étudié les chiffres reçus du GESDEC,
- parlé de la taxe au sac.

Commission des finances :

M. G. Rana Zolana indique que la commission ne s'est pas réunie depuis la dernière séance du Conseil municipal.

Commission des routes, travaux, et emplacements communaux :

Lors de sa dernière séance, **M. C. Cortiglia** indique que la commission a :

- parlé du règlement du cimetière,
- étudié le projet de délibération 1452 à l'ordre du jour de la présente séance,
- discuté du cahier des charges en vue de l'appel d'offres relatif à l'entretien des routes communales.

Commission sociale et culture :

Lors de ses dernières séances, **Mme S. Schrag** indique que la commission a :

- attribué l'aide sociale en Suisse,
- a débriéfé sur la distribution du cadeau des aînés,
- peaufiné l'organisation du repas des aînés.

VII RAPPORT DE COMMISSIONS

1. Sociale et culture : attribution de l'aide sociale en Suisse 2018.

Rapporteur : Daniel FISCHER

Le président cède la parole à **M. D. Fischer** qui explique que sur 85 dossiers étudiés, 44 ont été retenus. 20 associations ont bénéficié d'une subvention de CHF 1'000.- et 24 d'une subvention de CHF 500.- ; le tout pour une somme totale de CHF 32'000.-.

Aucune remarque n'étant formulée, le Conseil municipal prend acte du rapport de la commission Sociale et culture relatif à l'attribution de l'aide sociale en Suisse en 2018.

2. Environnement et développement durable : attribution de l'aide au développement à l'étranger en 2018. Rapporteur : Daniel FISCHER

Le président cède la parole à **M. D. Fischer** qui indique que le montant à disposition pour l'année 2018 était de CHF 59'500.-, soit 1% du budget de fonctionnement 2018. Au final, la somme totale a été répartie entre 22 associations retenues parmi les 47 dossiers étudiés. La répartition entre les divers continents se présente comme suit : Afrique : 41%, Asie : 40%, Amérique latine et centrale : 16% et Moyen Orient : 3%. Le pays qui a reçu le plus a été le Népal, toujours en reconstruction après le tremblement de terre d'avril 2015, avec 7'500.- soit près de 13% de l'enveloppe globale.

Aucune autre remarque n'étant formulée, le Conseil municipal prend acte du rapport de la commission Environnement et développement durable relatif à l'attribution de l'aide au développement à l'étranger en 2018.

VIII PROJET DE DÉLIBÉRATION, RÉOLUTION, MOTION

1. P-D-1452 Crédit d'investissement de CHF 196'000 destiné à l'implantation d'un nouvel espace pour les urnes cinéraires au cimetière de Compesières

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, le président cède la parole à **M. C. Creffield** qui indique, comme cité dans l'exposé des motifs, que l'espace réservé aux urnes cinéraires ne présente plus beaucoup de disponibilités alors que, de nos jours, le nombre de personnes incinérées est supérieur aux personnes inhumées. Il relève que le coût moyen d'une cavurne, sise dans le columbarium réalisé en 2006, se montait à CHF 5'900.- ; selon le projet actuel, il se monte à CHF 2'800.-.

Deux décisions doivent être prises sur le siège ce soir :

- la végétalisation des allées du carré cinéraire ou le maintien du gravier ; il précise qu'il ne s'agit pas de gazon, mais de plantes succulentes, et qu'une végétalisation éviterait les tâches de désherbage. L'inconvénient est le laps de temps nécessaire aux plantes pour qu'elles donnent le plein effet de leur esthétisme. En termes financiers, la différence de coût entre les végétaux et le gravier se monte à CHF 1'000.-.
- L'utilisation, pour la réalisation des cavurnes, d'acier normal ou d'acier Corten. L'acier Corten est un acier auto-patiné à corrosion superficielle forcée, utilisé pour son aspect et sa résistance aux conditions atmosphériques. L'acier, normal, sera moins résistant et aura tendance à rouiller de façon non homogène ; toutefois, son utilisation aura un coût inférieur de CHF 20'000.-.

Le montant de CHF 196'000.- comprend les deux variantes les plus chères, soit la végétalisation des allées et l'utilisation d'acier Corten.

Le président ouvre le débat quant à la végétalisation ou non des allées.

Mme M. Barrillier préférerait la végétalisation qu'elle estime plus écologique au désherbage du gravier.

Se référant à la mauvaise expérience du giratoire de Compesières, **M. B. Gaud** se méfie des projets végétalisés.

Dans ce même ordre d'idée, **M. A. Krasnosselski** n'est pas favorable à une végétalisation qui demande, selon lui, passablement d'entretien (taille, bordure, etc.). Le gravier a l'avantage de se suffire à lui-même.

M. C. Creffield précise que le désherbage du gravier doit se faire manuellement et non à l'aide de produits chimiques. Il précise que le chemin végétalisé ne demande pas d'entretien particulier, le piétinement de celui-ci étant suffisant.

Selon **M. A. Krasnosselski**, la maigre « circulation » piétonne au sein du cimetière ne suffira pas à l'entretien des végétaux.

M. O. Sieve compare ce projet au parking végétalisé du stade Alfred-Comoli dont les alvéoles en plastique se cassent et se mêlent à l'herbe, ou encore au sable rouge de la plaine de Plainpalais impraticable à la balayeuse. Il ajoute que le déplacement d'une tondeuse à gazon sur du gravier abîme trop fortement les lames. En outre, les cheminements du carré cinéraire ayant une largeur d'environ un mètre, il voit mal les visiteurs piétiner de manière égale cet espace afin d'éviter un entretien particulier. Il rappelle que la coupe des graminées installées entre les cavurnes sera déjà suffisamment conséquente. Pour conclure, il indique être favorable au gravier.

M. A. Walder a une préférence pour l'aspect végétalisé qu'il trouve plus calme et serein pour un cimetière. Le carré cinéraire s'y prête particulièrement bien au vu du grand arbre installé à l'angle et des végétaux qui entourent le columbarium.

Bien que la mise en place de gravier représente une économie de CHF 1'000.-, la charge financière pour le désherbage impliquera des coûts d'entretien plus conséquents; aussi **M. D. Fischer** est-il favorable à la végétalisation des cheminements.

➔ **Soumise au vote, la végétalisation des chemins est acceptée par 10 voix pour, 2 voix contre, 1 abstention.**

Le président ouvre ensuite le débat quant à l'utilisation d'acier normal ou d'acier Corten pour la réalisation des cavurnes.

Mme M. Barrillier est favorable à l'acier Corten pour sa durabilité.

Selon **M. O. Sieve**, la résistance d'un acier dépend de son épaisseur ; or cette indication n'a pas été fournie. Il espère que la garantie de 10 ans, annoncée pour l'acier Corten, sera supérieure afin de ne pas avoir à retirer les urnes mises en place dans un si court laps de temps.

Pour une question d'esthétisme, **M. A. Walder** préférerait l'utilisation de l'acier Corten qui gardera un aspect identique au fil des ans, ce d'autant plus que l'acier sera visible sur une hauteur de 10 centimètres sur le devant des cavurnes.

Il est pertinent de parler de l'esthétisme et **M. O. Sieve** rejoint M. A. Walder sur ce point.

➔ **Soumise au vote, l'utilisation d'acier Corten est acceptée par 9 voix pour, 4 abstentions.**

➔ **La parole n'étant plus demandée, le président soumet au vote le projet de délibération D-1452.**

D – 1452 Crédit de d'investissement de CHF 196'000 destiné à l'implantation d'un nouvel espace pour les urnes cinéraires au cimetière de Compesières

Considérant,

- *le taux d'occupation actuel de 80% du columbarium et le constat que ce dernier, créé en 2006, arrive à saturation,*
- *la place disponible dans le cimetière qui autorise une réflexion quant à l'aménagement d'un nouvel espace cinéraire végétalisé et la mise en valeur de l'éclairage et des arbres l'entourant,*

- *le crédit d'étude de CHF 25'000 voté le 13 mars 2018,*
- *l'autorisation de construire délivrée le 30 août 2018 et l'appel d'offres qui s'en est suivi,*
- *l'exposé des motifs,*
- *l'article 30, lettre e et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984.*

Sur proposition du maire et des adjoints,

➡ **le Conseil municipal décide**

1. De réaliser les travaux de réalisation d'un nouvel espace pour les urnes cinéraires au cimetière de Compesières.
2. D'ouvrir un crédit d'investissement de CHF 196'000 destiné à ces travaux, qui s'ajoute au crédit d'étude de CHF 25'000 (D-1434 / 13 mars 2018).
3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense au moyen de 30 annuités de 2020 à 2049.
5. D'autoriser le maire à contracter, si nécessaire, un emprunt afin de permettre l'exécution de ces travaux.
6. L'attribution au fonds de décoration devra être enregistrée, lors du bouclage des comptes, selon les dispositions comptables applicables.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité, soit par 13 voix.

2. P-D-1453 Préavis relatif au projet de plan d'extraction n° PE 01-2015

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, le président cède la parole à **M. A. Walder** qui explique que ce dossier n'est pas facile d'autant plus que peu de temps a été laissé à sa lecture. L'enquête publique s'est déroulée au mois de novembre et, à sa suite, M. A. Walder a transmis le document de 170 pages à la commission de l'aménagement. En tout début d'année, le département envoyait les observations et demandait qu'un préavis soit rendu dans les 45 jours. Fort heureusement, l'Exécutif avait déjà discuté du plan d'extraction avec Argramat, propriétaire des terrains concernés, dont le projet PE 01-2015 correspond en tous points, hormis quelques petites modifications au niveau du périmètre complémentaire PC2 qui a été réduit. Ce périmètre était par ailleurs problématique en raison de sa proximité aux habitations. Quant au périmètre PC1, il est parfaitement aligné à la zone d'extraction.

La volonté de remodeler le terrain et de créer une butte entre le village de Bardonnex et la zone d'exploitation de la gravière est intéressante. Elle devrait permettre une extraction, ces 20 prochaines années, mieux positionnée par rapport au village et améliorer la situation en termes de nuisances (bruit, poussière, etc.).

En outre, la vente récente d'une parcelle à l'entreprise Piasio, sur laquelle une servitude a été inscrite, permettrait aux piétons, depuis le chemin des Rupières, de poursuivre sur la butte nouvellement formée afin de rejoindre l'Arande puis le chemin de Lathoy reconstruit.

D'autre part, les propriétaires de la parcelle adjacente à l'entreprise Piasio, déçus que leur bien ne figure plus dans le PC2, ce qui représente un manque à gagner d'environ deux millions, ont trouvé la parade en envisageant la création d'une cave pour le vieillissement des vins au cœur d'une zone de gravier.

M. G. Rana Zolana demande si, à terme, la zone d'extraction sera remblayée ?

M. A. Walder confirme qu'Argramat aura l'obligation, à terme, de combler l'espace avec de la terre arable afin que la culture soit à nouveau possible. La butte sera, quant à elle, végétalisée et, à l'arrière, une zone de concassage ou de recyclage pourrait être prévue. En effet, l'Etat est à la recherche d'espaces permettant une limitation du déplacement des camions et une mise à disposition de nouveaux matériaux. Il ajoute qu'il a été stipulé, dans les décrets, un trajet bien précis pour les camions afin qu'ils empruntent exclusivement le chemin de la Chatière, la route de Bardonnex, le chemin du Rouet et la route des Épinglis. Cet accès pourra être modifié lorsque la desserte Perly-Sud sera réalisée, ceci dans le cadre de l'arrivée du tram Genève – Saint-Julien.

➔ **La parole n'étant plus demandée, le président soumet au vote le projet de délibération 1453.**

D - 1453 Préavis relatif au projet de plan d'extraction n° PE 01-2015

Considérant,

- *le rapport technique et rapport d'impact sur l'environnement (1ère étape) du bureau d'ingénieurs CSD Ingénieurs du 20 septembre 2018,*
- *l'enquête technique auprès des différents services de l'État,*
- *les préavis des services du canton,*
- *l'enquête publique n° SCG-24 qui s'est déroulée du 25 octobre au 24 novembre 2018,*
- *les observations reçues dans les délais impartis ainsi que les réponses y relatives,*
- *le courrier de la Direction générale de l'environnement du 2 janvier 2019, invitant la commune à émettre son préavis sur le projet de plan d'extraction dans les 45 jours,*
- *le préavis favorable, à l'unanimité, de la commission d'aménagement du 16 janvier 2019,*
- *la loi sur les gravières et exploitations assimilées du 28 octobre 1999,*
- *la loi sur l'administration des communes, l'article 30, al. 1, let. R de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984.*

Sur proposition du maire et des adjoints,

➔ **le Conseil municipal décide**

De préavis favorablement le projet de plan d'extraction n° PE 01-2015, version au 05.10.2015, sous réserve des remarques suivantes :

- Des mesures doivent être prises afin de limiter les nuisances pour le village de Bardonnex pendant l'extraction de la zone PC2. Un suivi environnemental doit être mis en œuvre tout au long de l'extraction.

- La commune accepte le principe d'un remodelage topographique dans la mesure où il favorise une réduction des nuisances futures dues à l'exploitation de la gravière. Elle demande que cette protection soit mise en œuvre en même temps que l'extraction des deux nouvelles zones (PC1 et PC2) afin de réduire les nuisances durant les dernières années d'exploitation de la gravière (estimées à 20 ans).
- Le remodelage topographique doit également permettre la mise œuvre d'un chemin piétonnier tel que décrit à la page 44 du rapport CSD Ingénieurs. Il s'agit de la fiche action n° 8 du Plan directeur des chemins pour piétons de Bardonnex.
- La commune demande l'inscription d'une servitude de passage à pied sur la parcelle 4769, soit le tronçon 8.3 de sa fiche n°8 du Plan directeur des chemins pour piétons de Bardonnex, ainsi que le long de l'Arande jusqu'au chemin de Lathoy.
- Par ailleurs, compte tenu de la dérogation accordée à la loi sur les forêts, il y a lieu que cette forêt fasse l'objet d'un sérieux entretien. Le container blanc qui s'y trouve doit être rapidement évacué.
- La commune préavisera négativement tout nouveau projet aussi proche des habitations, ceci en raison des nuisances générées par une telle extraction.
- L'accès au site de la Tuilerie se fera exclusivement selon le flux prévu à la page 69 du rapport, soit l'accès par le chemin de la Chatière, la route de Bardonnex, le chemin du Rouet et la route des Épinglis. Cet accès pourra être modifié lorsque la desserte Perly-Sud sera réalisée, ceci dans le cadre de l'arrivée du tram Genève – Saint-Julien.
- Le déplacement du chemin du Cornet n'est pas contesté, la commune aimerait cependant que le chemin de Lathoy soit reconstruit dans le même temps par le requérant.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité, soit par 13 voix.

IX. DÉCISION DE L'AG DE L'ACG DU 21 NOVEMBRE 2018 SUJETTE À OPPOSITION DES CONSEILS MUNICIPAUX

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, le président se réfère aux documents envoyés par l'association des communes genevoises (ACG) relatifs à la séance tenue le 21 novembre 2018. Durant cette dernière, l'assemblée s'est prononcée favorablement au financement, par le biais du FI, d'une subvention de CHF 1'500'000 en faveur du Grand Théâtre.

➔ **La parole n'étant pas demandée, le président prend acte qu'aucun membre du Conseil municipal ne souhaite s'opposer aux décisions susmentionnées.**

X. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES, QUESTIONS ET DIVERS

1. Centre de réadaptation des rapaces (CRR)

Mme M. Barrillier s'est récemment rendue à l'exposition avicole sise sur la place de Sardaigne à Carouge où le CRR tenait un stand. Ses représentants étant tellement motivés et enthousiastes, elle encourage ses collègues du municipal à faire, à titre privé, un geste en leur faveur. A cet effet, elle a disposé un dépliant sur la place de chacun.

M. A. Walder rappelle qu'un montant de CHF 10'000.-, en faveur du CRR, figure au budget de la commune.

2. Agents de la police municipale

Suite à la lecture du communiqué de presse émis par l'UPMG, **M. G. Rana Zolana** demande si une prise de position du Conseil municipal est attendue ?

S'agissant d'une loi cantonale, **M. A. Walder** répond que ce courrier est une information au Conseil municipal.

3. Communs de la ferme

M. G. Rana Zolana demande si un accès direct de la Commanderie aux communs de la ferme sera créé ou s'il sera nécessaire de passer par la route de Saconnex-d'Arve ?

Mme B. Guex-Crosier l'informe que des accès sont prévus de part et d'autre du bâtiment des communs, entre l'église et la Commanderie et entre la Commanderie et la ferme.

4. Repas des aînés

Le repas des aînés a été une réussite et a été très apprécié par les personnes présentes. Néanmoins, **M. G. Rana Zolana** a été blessé par des propos qui lui ont été adressés ; âgé de 60 ans, il n'accepte pas qu'on lui parle devant 200 personnes, comme à un jeune de quinze ans.

Concernée par cette remarque, **Mme S. Schrag** explique qu'elle s'est excusée pour les paroles dites à Ginior en cuisine et non devant l'assemblée. Un souci de service mal exécuté l'a perturbée et elle regrette de s'être emportée.

5. Cadeau des aînés

Lors de la remise des cadeaux aux aînés, toujours très appréciés, ces derniers font part de remarques, de questions ou de souhaits auxquels il n'est pas toujours donné suite.

M. F. Barthassat propose la création d'une main courante qui permettrait d'assurer un suivi et une éventuelle réponse.

Mme B. Guex-Crosier propose l'envoi d'un courriel à l'administration communale (info@bardonnex.ch); ceci lui permettra de répondre directement ou de relayer à l'Exécutif.

M. J. Zwicky propose d'annexer une feuille à la liste des personnes à visiter sur laquelle les conseillers pourraient noter leurs remarques.

M. G. Rana Zolana ajoute que ces informations pourraient être traitées par la commission sociale lorsqu'elle fait son retour sur la distribution des cadeaux.

Lors de la distribution des cadeaux, il a été dit à **M. M. Goldschmid** que les cadeaux pourraient être distribués à des personnes d'un âge plus avancé, 70 ans étant, pour certains, un peu tôt.

Mme B. Guex-Crosier regrette d'entendre cette remarque ; comme il a été dit à plusieurs reprises, les personnes qui souhaitent reporter la remise du cadeau peuvent, en l'annonçant au conseiller ou à la conseillère qu'ils reçoivent, ou encore à la mairie, reporter cette « échéance » de quelques années ou la supprimer.

6. Cartes journalières CFF

Afin de booster la vente des cartes journalières, **Mme S. Cathrein** propose que la commune obtienne des rabais intéressants auprès de différentes institutions (Musée des transports, Aquatis, etc.) ce qui inciterait peut être les personnes à faire des excursions.

Mme B. Guex-Crosier pense qu'il est compliqué de demander à l'administration de se muer en tour-opérateur mais l'idée pourrait être creusée.

M. C. Creffield précise que les cartes du week-end sont, par exemple, très régulièrement vendues ; ceci concernerait plus particulièrement des personnes qui voyagent la semaine.

M. A. Walder ajoute que la commune ne possède que quatre cartes par jour et qu'une partie d'entre elles trouve acquéreur. Cette proposition ne concernerait alors que peu de personnes ...

M. O. Sieve suggère, au vu de la multitude de propositions (actions spéciales, billets dégriffés, etc.) que la commune acquiert, en 2020, moins d'abonnements. Parallèlement, comme elle le fait déjà régulièrement, l'administration pourrait toujours rediriger les personnes à la recherche du sésame vers d'autres municipalités ou entités.

7. Bienvenue

Mme S. Cathrein, au nom du groupe PLR+, souhaite la bienvenue à M. Benoît Bouchardy.

Au nom du Groupe DC et Entente, **M. A. Krasnosselski** félicite M. Benoît Bouchardy pour son arrivée et l'assure de son soutien pour une bonne intégration.

8. Déneigement

M. D. Fischer regrette que la route de Foliaz n'ait pas été déneigée le 10 janvier dernier. Fort heureusement, la météo s'est rapidement améliorée et la situation s'est naturellement rétablie dans la journée.

9. Chemins du Messelier et Charles-Burger

M. D. Fischer signale que les chemins du Messelier et Charles-Burger sont restés particulièrement sales durant l'automne. Ils regrettent que les agriculteurs ne prennent pas les devants quant au nettoyage de ceux-ci sans que la mairie n'ait à leur rappeler leur devoir.

10. Zéro Déchet

M. D. Fischer a été interpellé au sujet des familles Zéro Déchet, campagne notamment menée dans le Val de Travers à Neuchâtel et dont il proposera le concept à la commission EDD. Pour information, les familles participantes reçoivent un kit de démarrage Zéro Déchet et bénéficient d'un encadrement et de conseils pour diminuer leurs déchets et leur consommation de produits industriels.

11. Courrier de Pro Landecy

Mme S. Schrag ne comprend pas que certains habitants de Landecy, qui souhaitent une diminution du trafic dans leur village, s'opposent à la réalisation de la L1-L2. Si ces personnes avaient pris la peine d'étudier le projet, elles auraient notamment pu apprécier une sauvegarde de la biodiversité, les voies étant en partie enterrées. Lors du débat qui s'est déroulé l'an passé au sujet de ces nouvelles dessertes, aucun représentant de Pro Landecy n'était présent. Aussi, suggère-t-elle que ces personnes prennent connaissance des dossiers avant d'accuser la mairie.

12. Transports scolaires

Au vu des nouvelles constructions en cours et futures à Croix-de-Rozon, **M. M. Goldschmid** pense que la réflexion quant à la mise sur pied d'un ramassage scolaire pourrait être à nouveau envisagée.

Le village de Croix-de-Rozon n'est pas plus distant de l'école que le village de Bardonnex. Aussi, **M. A. Walder** indique qu'un tel ramassage devrait alors être effectué dans les deux villages. Pour cela, il faudrait acquérir un véhicule adéquat et engager plusieurs chauffeurs. Faire appel à une entreprise de transport représenterait une charge, pour la commune, d'environ CHF 350'000.-. Il ajoute que pour l'heure, il n'est pas obligatoire pour les communes d'organiser un transport si la distance à parcourir est inférieure à deux kilomètres. Depuis des années, la commune souhaiterait que Compesières soit relié à Croix-de-Rozon par une ligne de transport public. Or, la mise en route de la ligne 62 n'a pas réglé ce problème puisque le bus emprunte la route de la Chapelle, plutôt que la route de Saconnex-d'Arve, pour relier le Bachet-de-Pesay à Croix-de-Rozon. Parallèlement et à sa connaissance, aucun enfant de Bardonnex n'emprunte la ligne 46 pour se rendre à l'école de Compesières. Pour terminer, il indique que cette réflexion pourrait être remise à l'ordre du jour s'il s'agit d'une volonté du Conseil municipal.

M. M. Goldschmid précise que ceci pourrait être envisagé lorsque les constructions à proximité du Buffalo Grill seront terminées.

Mme S. Cathrein indique que la tendance actuelle est à la mobilité douce ; soit la marche à pied ou le vélo plutôt que les déplacements motorisés.

13. Réintroduction du poste de cantonnier

M. M. Goldschmid demande s'il serait envisageable qu'un poste de cantonnier soit réintroduit sur la commune ?

M. A. Walder explique que ce sujet a été débattu il y a fort longtemps ; la commune avait alors choisi de faire appel à des entreprises privées plutôt que de poursuivre avec l'engagement d'un cantonnier. Ceci lui évite bien des difficultés en cas de maladie ; en outre, aucun investissement n'est nécessaire pour du matériel ou l'entretien de celui-ci, tout comme la mise à disposition d'un local ou d'un hangar. Il ajoute que cette option n'est pas du tout à l'ordre du jour.

14. Jetons de présence

Avant de procéder à la rédaction d'un projet de modification, **M. B. Gaud** souhaitait connaître l'avis des membres du Conseil quant à la proposition faite de doubler les jetons pour une séance de plus de 2h30.

Aucune remarque n'est formulée.

15. La Pati de Compesières

En qualité de président de l'association de La Pati de Compesières, **M. B. Gaud** fait un retour quant à l'occupation de la yourte et de la patinoire. Beaucoup plus de personnes que prévu se rendent à la yourte pour se restaurer ; de plus, les associations qui ont loué le site le samedi remportent un grand succès. Le Ju-Jitsu Judo-Club Compesières a par exemple accueilli 150 personnes samedi dernier. Il remercie la mairie pour l'éclairage des arbres situés devant le hangar très apprécié des visiteurs et qui donne une atmosphère particulièrement agréable au site. Il rappelle l'organisation d'un tournoi d'Eisstock le 3 février prochain et compte sur l'inscription d'équipes issues du Conseil municipal ou de l'administration.

16. Grande soirée disco

M. A. Walder annonce la tenue d'une grande soirée disco qui se déroulera à la salle polyvalente de Perly le vendredi 2 février prochain. La commune de Bardonnex étant partenaire, elle bénéficie de huit invitations.

XI CALENDRIER

Commissions

Aménagement, urbanisme et mobilité	25.02.19	18h30	Salle des commissions
Bâtiments et école	28.02.19	18h30	Salle des commissions puis repas
Environnement et développement durable	26.02.19	20h30	Salle des commissions
Finances, économie et sécurité	- . . . -		
Routes, travaux, et emplacements communaux	11.02.19	18h30	Salle des Chevaliers
Sociale et culture	26.02.19	18h30	Salle des commissions
Bureau	25.02.19	18h30	Mairie
Conseil municipal	05.03.19	20h30	Salle des Chevaliers
Sortie du Conseil municipal	22.06.19		

Le président remercie l'assistance et, invitant chacune et chacun à partager le verre de l'amitié, il lève la séance à 22h50.

Benoît Gaud, président

Genève, le 1^{er} février 2019/fb